

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 6 (1921)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Convocation

à la XVIII^{me} Assemblée générale ordinaire
Lundi 25 avril 1921, à 10 heures du matin
Hôtel « Roter Turm » à Baden.

1. Ouverture de la séance par le Président ;
2. Nomination du bureau de l'assemblée ;
3. Présentation des comptes et bilan de l'exercice 1920 ;
4. Répartition du bénéfice annuel et décharge de sa gestion à l'administration ;
5. Rapport et propositions relatives à l'achat d'un immeuble pour l'Union ;
6. Présentation d'un projet de règlement pour les relations d'affaires avec la Caisse centrale ;
7. Remplacement de 3 membres du Comité de direction ;
8. Proposition de la Caisse d'Ettingen tendant à la révision des statuts normaux, dans le but de permettre la création d'institutions d'intérêt public, subventionnées par le bénéfice annuel.
9. Discussion générale.

St. Gall, 15 mars 1921.

Pour le Comité de Direction de l'Union :
Le Président : J. LINER.

Retrait des pièces de 5 fr.

de frappe étrangère, ainsi que des monnaies
divisionnaires d'argent belge.

1. Le retrait des monnaies étrangères en argent prendra fin le 31 mars.

2. Après le 31 mars, les monnaies d'argent des pays étrangers ne seront plus acceptées par les Caisses publiques et n'auront ainsi plus droit au cours légal en Suisse. C'est pourquoi la population est instamment priée de présenter à l'échange, auprès des Caisses officielles — postes, chemins de fer et douanes — avant le 31 mars, toutes les pièces étrangères qui peuvent encore être en sa possession.

3. Toutes les Caisses officielles — postes, chemins de fer et douanes — sont obligées de faire l'échange des monnaies étrangères qui leur sont présentées, contre des billets de banque et des monnaies divisionnaires d'argent suisse, jusqu'à concurrence de 100 fr., ou pour une somme supérieure si l'encaisse le permet. La Caisse d'Etat fédérale les échange pour des montants illimités.

4. Dès le 1^{er} avril 1921, il ne sera plus toléré en Suisse que des monnaies d'argent portant l'effigie suisse.

5. Les demandes éventuelles, tendant à l'acceptation de monnaies étrangères en argent, après le 31 mars 1921, doivent être adressées exclusivement à la Caisse d'Etat fédérale, à Berne.

Afin d'éviter les pertes qui pourraient résulter de la non-observation de ces prescriptions, les Caisses de crédit doivent y rendre le public attentif, surtout dans les villages alpins reculés. Les Caisses elles-mêmes peuvent se charger de ce soin et les verser au compte de chèques de l'Union (IX. 970).

U. S. des Caisses de crédit mutuel :
Le Bureau de l'U. S.

Clôture des comptes annuels.

Conformément aux statuts de l'Union Suisse, toutes les Caisses qui lui sont affiliées sont tenues d'envoyer au Bureau de l'Union, au plus tard pour le 31 mars, le compte annuel et bilan de l'exercice écoulé.

Il manque encore un assez grand nombre de comptes de 1920. Nous prions instamment MM. les Caissiers de se mettre en mesure jusqu'à fin courant de remplir les devoirs qui leur sont imposés par les statuts, afin que l'Union puisse établir le plus rapidement possible son rapport annuel.

Le Bureau de l'U. S.

A propos de l'Assemblée générale.

L'Union Suisse des Caisses Raiffeisen vient de terminer une année d'activité toujours plus intense. Tandis qu'un certain nombre d'entreprises financières et industrielles sont contraintes de proposer aux assemblées générales de leurs actionnaires des mesures visant à l'assainissement de leur situation financière, telles que diminution du capital social, transformation des obligations, en actions, etc., les organes directeurs de l'Union Suisse des Caisses de Crédit mutuel ont la joie de pouvoir présenter à la prochaine assemblée générale de l'U. S., malgré la dépression économique, un rapport satisfaisant sur la marche et le développement de notre institution.

Puisque, d'après les nouvelles prescriptions des statuts révisés, les Caisses ont la liberté d'envoyer à l'assemblée générale leurs propres délégués, ou de se faire représenter par des délégués de leurs groupes cantonaux, la fréquentation à l'assemblée sera certainement moins nombreuse que les années précédentes, mais par contre la tractation des objets à l'ordre du jour sera facilitée.

Le Comité de Direction s'était proposé de convoquer cette séance en Suisse occidentale. Par suite de diverses circonstances, ce projet a dû être abandonné et les délégués se rencontreront dans la vieille cité argovienne des bords de la Limmat.

A côté des sujets habituels, l'ordre du jour comporte trois objets extraordinaires et prévoit l'élection de trois membres du Comité de Direction.

Les *Comptes annuels et le Bilan* clôture avec des chiffres à peu près identiques à ceux du précédent exercice. La marche ascendante des années précédentes s'est ralentie. La marge modeste des conditions de taux que consent notre établissement central entre comptes débiteurs et comptes créditeurs, comme aussi la nécessité où nous nous sommes trouvés d'inscrire à notre compte d'obligations ou titres d'emprunts officiels de forts amortissements, ces valeurs ayant considérablement baissé en bourse, de par leur taux de capitalisation toujours plus élevé, ont eu de nouveau pour conséquence de ramener le bénéfice net de l'exercice dans les limites des plus modestes. Les parts sociales recevront un intérêt de 5 % et le solde sera versé au fonds de réserve dont le montant s'élève à 66,000 fr.

Question immobilière. — Le développement constant de l'Union Suisse pendant les années 1916-1919 a eu pour contre coup nécessaire une augmentation proportionnelle du travail auquel doivent faire face les employés de notre Bureau. L'espace ne suffisait plus pour le personnel dont nous avons besoin. Une Caisse centrale gérant elle-même ses propres affaires et le dépôt de matériel toujours plus considérable (formulaires, livres, etc.), demandaient une meilleure organisation et une répartition du travail plus rationnelle.

Cédant à ces nécessités, nous nous décidâmes à quitter en 1918 les locaux mis obligeamment à notre disposition par notre Inspecteur, M. Stadelmann, à la Langgasse et nous louâmes des locaux plus grands et mieux appropriés à leur but, dans le voisinage de la Gare principale de St-Gall. La solution ne pouvait être que provisoire; l'insécurité des conditions de bail d'une part et l'augmentation constante des affaires d'autre part amenèrent les Comités à la conviction que l'achat d'un immeuble — dont l'Union

serait elle-même propriétaire — était une nécessité que l'on ne pouvait renvoyer bien longtemps. Une offre fortuite de la Banque de St-Gall, qui occupe depuis l'automne 1920 un immeuble neuf, nous aida à résoudre rapidement et à fond cette question.

Les Comités unanimes proposent donc à l'assemblée générale de ratifier l'achat fait provisoirement au nom de l'Union, par l'ensemble de leurs membres, de l'immeuble sis Oberer Graben et de ratifier la convention passée avec la Banque de St-Gall.

Dans la plus belle situation de la ville, à quelques minutes de la poste et de la gare, en face de la halte des tramways « Union », le bâtiment est déjà spécialement aménagé pour le service d'une banque; les agrandissements et les transformations que pourra nécessiter le développement de l'Union s'y feront sans peine et nous pouvons considérer la question locaux comme solutionnée pour longtemps. Les locaux non-utilisés pour le moment pouvant être loués à des conditions favorables, le prix de notre propre loyer ne dépassera guère celui que nous devons payer en ces dernières années. Et puis nous sommes à l'abri des dénonciations de bail, toujours possibles, en ce temps de renchérissement constant des loyers et de la pénurie de logements. Le Comité de surveillance présente à l'approbation de l'assemblée un nouveau règlement révisé, adapté aux nouveaux statuts, pour les relations d'affaires des Caisses locales avec la Caisse centrale.

Trois des membres du Comité directeur, en fonctions dès 1912 et qui ont contribué au développement de l'Union, ont déclaré vouloir se retirer. Ce sont MM. J. Figi, Directeur de banque, à Fribourg; A. Mounoud, pasteur à Palézieux et A. Jeker, buraliste postal à Mümliswil. L'assemblée devra procéder à leur remplacement.

La Caisse de Ettingen propose une révision des statuts normaux permettant aux Caisses, de distraire une partie du bénéfice annuel en faveur d'institutions d'intérêt public et de bienfaisance (Caisses d'assurance au décès, assurance-maladie, etc., etc.) Quoique nous soyons toujours sceptiques sur les modifications que l'on voudrait apporter aux principes sur lesquels reposent jusqu'ici nos Caisses Raiffeisen, nous pensons cependant que cette proposition mérite

d'être prise en considération. Les bénéfices nets réalisés par les Caisses sont sans doute modestes et les sommes qui pourraient être consacrées à ces objets seraient peu considérables; elles contribueraient pourtant au soulagement de maintes détresses. Le rôle bienfaisant que jouent nos associations serait accentué par l'adoption d'une telle mesure.

Avec un pareil ordre du jour, la séance du 25 avril sera certainement des plus intéressantes. Elle ne doit pas seulement fortifier le lien fédératif qui unit nos Caisses entre elles, mais encore contribuer à augmenter la considération qu'elles se sont acquise jusqu'ici et à souligner la haute signification de l'idée dont elles sont les champions dans notre patrie.

Le temps s'approche où les Caisses Raiffeisen seront un facteur avec lequel il faudra compter. Dans les salles de nos Grands Conseils et de notre Parlement national on commence à se rendre compte de l'action bienfaisante qu'elles peuvent exercer pour la protection des classes moyennes. Des économistes sérieux par la parole et par leurs écrits entrent en lice pour elle et les nécessités des temps de crise que nous traversons donnent au mouvement Raiffeiseniste une nouvelle impulsion.

D'avance, nous envoyons un chaleureux souhait de bienvenue à tous nos amis et associés, du nord et du midi, de l'est et de l'ouest qui accourront à Baden animés du désir de contribuer aux progrès de notre œuvre.

LE BUREAU.

Caisses Raiffeisen vaudaises

Le groupe Raiffeisen vaudois, fondé en 1911, n'a guère jusqu'ici affirmé sa vitalité, la plupart des Caisses affiliées à l'Union Suisse ayant adhéré à la Fédération des Caisses de crédit mutuel qui vit de sa vie propre et comprend à côté d'une majorité Raiffeiseniste une minorité qui ne veut rien savoir de St-Gall. La révision des statuts de l'Union suisse, autorisant les Caisses locales faisant partie de groupes cantonaux à déléguer leur droit de vote aux assemblées générales à des mandataires de ces groupes, nous fait un devoir de redonner vie à une association dont le décès n'a jamais été protocolé et qui existe en droit puisqu'elle a son

règlement imprimé. Ce règlement demande cependant une mise au point indispensable. Le système adopté d'une section Vorort au Comité de laquelle étaient adjoints deux autres membres pris dans d'autres sections, s'est révélé impraticable et la Fédération a peu à peu absorbé tout le travail qu'aurait pu entreprendre, à plus grands frais, le groupe cantonal ainsi dirigé.

Le soussigné, a déjà pris l'initiative d'une convocation des Caisses Raiffeisen, lors de la mise en chantier de la révision des statuts centraux. Dans une séance officieuse les représentants de nos sections avaient discuté les propositions de la Commission chargée d'élaborer un nouveau projet, et quoique les vœux émis à cette occasion de l'Assemblée n'aient pu rallier une majorité dans l'assemblée générale de l'Union Suisse, cette prise de contact entre Caisses spécifiquement Raiffeisen n'avait pas été inutile. D'accord avec MM. Lamberey, de Valeyres représentant l'ancienne Caisse Vorort et Golay, secrétaire de la Fédération vaudoise et l'un des deux membres adjoints en 1911 au Comité du Vorort il renouvelle aujourd'hui le geste d'il y a deux ans. La plupart des Caisses affiliées à l'Union Suisse, adhérant à la Fédération vaudoise, enverront leurs délégués à la séance convoquée par cette dernière pour le mardi 12 avril à 10 heures du matin au Café des deux Gares, à Lausanne. Pour des raisons d'économie, la séance du groupe aura lieu le même jour, à 2 ½ heures dans le même local.

L'ordre du jour, indiqué dans les cartes de convocation est très chargé et nous regrettons de devoir imposer ce surcroît de travail à la majorité de nos délégués. Les circonstances exceptionnelles que nous traversons en font cependant une nécessité à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. Nous viendrons nombreux à Lausanne, animés d'un seul désir: le progrès de la cause du crédit mutuel dans notre cher canton de Vaud et nous chercherons ensemble, toute préoccupation personnelle mise à part, les moyens d'en assurer la marche ascendante.

Palézieux, 21 mars 1921.

Aug. MOUNOUD

Membre du Comité Directeur de l'Union Suisse.

Nouvelles de nos Sections.

WALDKIRCH. — Il n'est peut-être pas sans intérêt, à défaut de nouvelles de nos sections romandes, qui paraissent avoir pris comme mot d'ordre la devise « pour vivre heureux, vivons cachés » et qui répugnent à faire parler d'elles, même dans leur organe, de glâner dans les colonnes du « Raiffeisenbote » certains détails sur le développement qu'ont pris quelques Caisses Raiffeisen, dans le canton de St-Gall en particulier. Une correspondance de Waldkirch nous a paru tout particulièrement suggestive. Waldkirch, on le sait sans doute, est une grande commune rurale de 2.700 âmes environ et dont la population, en grande majorité agricole, est disséminée en une foule de hameaux sur les flancs du Tannenbergr. Le village, centre de la commune, ne compte guère plus de 600 habitants.

La Caisse de crédit de cette localité — en allemand Caisse de prêts — a été fondée, en 1901, par M. le curé Klaus, aujourd'hui décédé, qui dut faire face à une opposition redoutable. Peu à peu cependant, l'idée faisait son chemin et les adversaires du début contraints de désarmer devant les résultats acquis, demandaient à leur tour leur admission dans l'association qui peut se flatter, à cette heure, de grouper toutes les forces vives de la commune. Du compte annuel, présenté à la dernière assemblée générale, le correspondant extrait les renseignements suivants :

Mouvement général de caisse, 12,754,025 fr. 90, répartis sur 5618 inscriptions aux journaux. Année après année, le chiffre des affaires va en augmentant. En 1916, 2,293,918 fr. 89 ; en 1917, 3,105,759 fr. 62 ; en 1918, 7,664,086 fr. 85 ; en 1919, 11,132,367 fr. 91. Le Bilan s'élève à 2,830,238 fr. 26. Le bénéfice net du dernier exercice, après des amortissements considérables sur le montant de l'inventaire, ramené à 1 fr., est de 6,194 fr. 46, versés entièrement au fonds de réserve qui atteint à ce jour 54,032 fr. 45.

Le capital social est de 37,970 fr. Le montant des fonds propres à la Caisse dépasse ainsi 92,000 fr.

La Caisse de Waldkirch a également instauré un commerce de marchandises, achat et vente, des plus actifs, dont s'occupe spécialement le Président de la Direction. Il a été acheté 50 wagons de fourrages, naturels et artificiels, engrais, etc., et expédié 84 wagons de cidre, fruits de table et autres produits du sol.

Voici, pour terminer, la traduction de la conclusion du correspondant de Waldkirch. Nos caisses romandes peuvent s'en inspirer. « Depuis sa fondation en 1901, les services qu'a rendus notre institut d'épargne et de crédit à la population campagnarde, sont de tout genre. Lui être utile, favoriser sa vie économique, concourir à son amélioration tant matérielle que morale fut sa devise constante. Notre Caisse prouve quels fruits magnifiques peuvent produire l'entente, la solidarité et le sens de l'utilité publique. Les avantages offerts par elle n'ont jamais mieux montré qu'aujourd'hui ce qu'on peut retirer dans une communauté montagnarde, de l'établissement d'une organisation de crédit mutuel, combinée avec un office commercial. »

Commission de rédaction, *Vaud*: M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'Union Suisse. *Palézieux*. — *Fribourg*: M. Ræmy, caissier, Morlon. — *Valais*: M. A. Gaspoz, caissier, Hère-mence.